

Convocation du 7 mai 2024

- Attribution du marché aménagement du nouveau cimetière
- Travaux enfouissement Grande rue/ rue de Dole
- Changement des radiateurs de la salle des fêtes
- Animation ENS
- Convention DITIC/SIDEC
- Cartes jeunes 2024/2025
- ~~Bons cadeaux~~
- Devis
- Questions diverses

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2024 à 20 h 30

Présidente : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, PALANGHI Mathilde, LAPLACE Jean-Louis, MILLOT Laurent, Virginie BARATA., BALLOT Emmanuelle, THEVENOT Sébastien, LABOUROT Céline, CHAFFANGE Elise, GARDIEN Delphine

Absents excusés : Alexandre MOINE a donné procuration à Olivier, DAMY HENRY Damien

Absent non excusé : PINTO Anthony

Approbation du Procès-verbal du 09 avril 2024

Nomination secrétaire de séance : CHAFFANGE Elise

ATTRIBUTION DU MARCHE AMENAGEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE :

Mme le Maire présente le résultat de la commission d'appel d'offres qui a retenu l'entreprise COLAS S.J.E. pour un montant total des travaux de 41 292.78 T.T.C.

Vote : Unanimité

TRAVAUX ENFOUISSEMENT GRANDE RUE/ RUE DE DOLE :

Madame le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

Effacement rural : Grande Rue/rue de Dole

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier en conséquence les installations d'éclairage public. Une subvention pourrait être sollicitée du SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Les travaux comportant l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité impliquent également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes, notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes.

Le montant des travaux s'élève à 204 851.82 € T.T.C. et le reste à charge après subvention pour la commune sera de 116 994.18 € T.T.C.

Vote : A la majorité

CHANGEMENT DES RADIATEURS DE LA SALLE DES FETES :

Mme le Maire présente le devis propose par l'entreprise SL Chauffage. Ce devis présentait des erreurs de montant. Mme le Maire propose de reporter le vote de la délibération d'acceptation du devis pour que l'entreprise SL chauffage puisse présenter un nouveau devis.

Vote : Unanimité

ANIMATION ENS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la labellisation de l'ENS Doubs Loue Clauge sur le territoire de la commune l'année 2024 sera l'année de « Sortie nature à la découverte du castor » le samedi 1^{er} et 22 juin organisé par Dole Environnement.

Ajoute que ces actions ont un coût de 1 000 € dont 70 % pourrait être subventionné par le conseil départemental du Jura.

Propose d'approuver les actions de sensibilisation et de valorisation concernant l'ENS Doubs Loue Clauge et de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental du Jura de 700 €, la commune ayant à sa charge 300 €.

Les animations auront lieu le 1 juin et le 22 juin 2024 de 9h à 12h.

Vote : Unanimité

CONVENTION DITIC/SIDEC :

Madame le maire Expose ce qui suit,

Le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté, et de l'Etat, afin d'assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

Dans le cadre de ses missions définies aux articles 6.3.2 et 7 de ses statuts, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de sa Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) à disposition de ses membres, pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité (intranet, mise en réseau des services municipaux, mises en réseau des communes membres d'une communauté, systèmes d'information géographique) ou la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, systèmes d'information territoriaux).

Le SIDEC assure l'assistance auprès des secrétaires sur le plan informatique, la sauvegarde des données, la mise à jour des logiciels et de la législation. Une convention d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Vote : Unanimité

CARTES JEUNES 2024/2025 :

Madame le Maire propose de reconduire l'opération cartes jeunes 2023 dans les mêmes conditions :

- Offrir la carte avantages jeunes 2024-2025 aux jeunes de la commune âgés de 10 à 25 ans.

Vote : Unanimité

BONS CADEAUX

Madame le Maire explique que suite à la résiliation de l'affiliation de la commune à l'organisme d'action sociale PLURELYA à compter du 1^{ER} janvier 2021, la commune avait opté pour offrir au personnel communal contractuel et titulaire des ~~BONS~~ **CADREUX**

Le conseil municipal après avoir échangé sur les conditions d'attribution décide de reporter le vote de la délibération pour vérifier auprès du Centre de Gestion du Jura des modalités et du cadre légal.

SUBVENTION ASSOCIATION PECHE APCP :

Madame le Maire présente la demande de l'association pêche APCP pour une subvention de 200€.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Etude de devis :

Le Conseil Municipal valide :

- le devis pour le matériel informatique de la mairie : 3222€99 T.T.C.
- le devis pour les feux d'artifice : 1600€ T.T.C.
- le devis pour les poteaux mobiles : 398€38 T.T.C.
- le devis pour la pose de gabions dans les rues où des problèmes de stationnement gênant sont constatés notamment sur la route Nationale 5 . : 1778.70 € T.T.C.

Le Conseil Municipal attend la réponse de l'assurance qui doit prendre en charge une partie des réparations pour valider le devis pour les travaux de l'église.

INFOS DIVERSES :

- Terre de jeux Parcey : le 2 juin 2024 à partir de 14h. Des flyers pour s'inscrire vont être distribués aux habitants.
- Feux d'artifice rue de la Motte le 13 juillet 2024

-Motos dans Parcey : plusieurs habitants subissent des nuisances sonores causées par la circulation des motos non homologuées et/ou non immatriculées sur le territoire communal. Cette circulation est interdite, ces véhicules n'ont pas le droit de rouler sur la voie publique. Les personnes en infraction qui ont été identifiées, recevront prochainement un courrier pour un rappel à la loi. Et à la suite de ce courrier, si les nuisances persistent, un dépôt de plainte sera fait par la mairie.

Séance levée à 23h15

Le Maire,
Céline LABOUROT



Le Secrétaire,
CHAFFANGE Elise

